

Image not found or type unknown



Trop perçu caf apres la mort de mon pere

Par **etiene**, le **27/11/2008** à **17:44**

bonjourrnMon père touchait AAH.rnIl est décédé en 2004. rnLa caf me réclame un trop perçu
rnont-ils le droit ?à combien de temps peuvent ils remonter ?rnmerci de votre réponse

Par **HUDEJU**, le **27/11/2008** à **18:26**

BonsoirrnDepuis la date de la mort de votre père , toute somme qui a été versé depuis cette
date doivent être reversé à la CAF .rnRapprochez vous de celle ci pour établir un moratoire si
le cas échéant , vous ne pouvez pas rembourser la totalité de suite .

Par **etiene**, le **28/11/2008** à **18:07**

bonsoir HUDEJUrnrnLES sommes ont été versées de son vivant,deux mois avant son décès
environ et les allocations AAH se sont croisées avec sa retraite qu'il n'a pas pu toucher. Nous
avons fait les démarches auprès de la CAF et quatre après ils se réveillent !!! de plus plus
aucune trace bancaire informatique je vais donc essayer de faire un recours auprès des
archives de la banque.rnrnSi vous avez des conseils je suis preneur merci.